

ARMOY

- Juin 2012 -
42^{ème} Bulletin municipal
Depuis sa 1^{ère} édition il y a 20 ans

Chers administrés,

Depuis le début de la mandature, par l'intermédiaire de cette revue, nous venons à votre rencontre pour vous informer des affaires de la vie communale et intercommunale.

Pendant un mois, (déroulement de l'enquête publique) vous êtes venus rendre visite au commissaire enquêteur sur le projet du plan local d'urbanisme (PLU). Durant cette période vous avez exprimé vos observations et vos questions sur le zonage et sur la nouvelle réglementation de notre futur document d'urbanisme. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport. Je peux déjà vous annoncer que l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration de ce PLU a émis un avis favorable sur ce projet.

Avant la période estivale, les travaux d'accessibilité de l'aile-est du bâtiment des commerces du chef lieu (pôle médical et paramédical) vont débuter. Ils sont principalement liés à la mise en conformité des bâtiments recevant du public, afin de se conformer à la loi sur l'accessibilité des bâtiments. Ces travaux permettront d'offrir un nouveau service auprès de la population. Il convenait d'offrir une véritable image de pôle service «professionnel de la santé». Le local de kinésithérapie n'avait pas subi d'entretien depuis la construction du bâtiment. Il est très important de garder des bâtiments fonctionnels et opérationnels par rapport aux besoins de nos professionnels.

Vers la mairie, l'agrandissement du hangar, pour le rangement du matériel, va commencer. Ces travaux sont financés par l'intermédiaire du SIVOM Armoys-Le Lyaud.

Au moment où nous bouclons ce numéro, notre commune vient de subir un grand drame humain. Nous sommes tous frappés par cet événement douloureux qui est venu bouleverser la tranquillité de notre village.

C'est avec union, que l'ensemble de la population, le conseil municipal et moi-même, adressons nos condoléances à la famille de Monsieur DESBIOLLES. Nous espérons que cette affaire sera élucidée au plus vite pour que toute la vérité soit connue et que justice soit faite.

Je vous souhaite à vous et vos familles un agréable été.

Bien à vous.

Rabhi Laurent, maire.



- Sommaire -

- Vie municipale	p.2
- Vie locale	p.8
- Vie associative	p.10
- La CCCL	p.12
- Vie pratique	p.14
- Etat Civil / Agenda	p.15



Retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal dans leur intégralité sur : www.armoy.fr

Conseil municipal du 9 Janvier 2012

PLU : avenant n° 4 relatif à la conduite de réunions supplémentaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de la procédure de révision du PLU, 11 réunions supplémentaires ont été tenues. 6 réunions supplémentaires ont déjà été réglées par les avenants 2 et 3. Il reste dû 5 réunions pour un montant de 1750 € HT, soit 2093 € TTC.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Messieurs Roland HYACINTHE et Yves TONNELIER s'abstiennent), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention signée le 15 janvier 2009 entre la commune d'Armoy et le bureau d'étude en urbanisme LACHAT.

Questions diverses

PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion sera programmée prochainement avec l'ensemble des conseillers afin de prendre connaissance des différents avis reçus sur le projet arrêté du PLU.

Pour le moment, les avis arrivent toujours, la date de fin du délai de 3 mois se situera entre le 20 janvier et le 3 février. Monsieur le Maire précise que tous les avis reçus à ce jour sont favorables mais qu'ils n'ont pas à être communiqués avant l'enquête publique.

Carrières d'Allinges

Suite au Conseil Municipal du 2 décembre dernier, un courrier a été fait au Maire d'Allinges concernant l'utilisation des carrières comme terrain de moto cross. Monsieur FILLION a répondu qu'il se sentait très concerné par le problème. Cependant, la clôture définitive du site ne pourra être effectuée que suite au remblaiement de la carrière. Monsieur FILLION fait cependant remarquer que les motos empruntent aussi les chemins ruraux traversant nos deux communes et qu'il conviendrait de se réunir afin de décider ensemble de la réglementation à mettre en place pour lutter contre cette nuisance sonore.

Diagnostic passerelle de l'usine

Le diagnostic réalisé par l'entreprise OMNI STRUCTURE fait apparaître que la passerelle peut supporter une charge de 500 kg / m². Malgré le renforcement des garde-corps avec du grillage, des travaux d'entretien estimés à 13000 € environ restent à réaliser (traverses, tôles marches-pieds, caniveaux ...).

Communauté de communes des Collines du Léman

Monsieur le Maire informe de la prochaine mise en place d'un point de collecte de textiles au chef lieu.

Conseil municipal du 6 février 2012

SIDISST : recouvrement de la contribution communale pour 2012

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, comme les années précédentes, de laisser au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon-les-Bains le soin d'assurer la mise en recouvrement de la participation communale par le produit des impôts pour le budget 2012.

Géoroute du Chablais et signalisation : convention de groupement de commandes

Dans le cadre de la « Route Géologique », il est demandé à l'assemblée délibérante de donner ou non son accord pour participer au groupement de commandes proposé par le SIAC et de valider l'équipement proposé pour le site de la plâtrière à Armoy.

Aujourd'hui, le SIAC prépare le groupement de commandes destiné à la fabrication et la pose des mobiliers, et la conception du site « destination » qui regroupera les informations de chacun des sites téléchargeables sur Internet.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la fiche descriptive élaborée par le cabinet ATEMIA qui retrace notamment les atouts et les faiblesses du site de la plâtrière.

Les problèmes de sécurisation (murs qui s'écroulent) justifient la volonté du SIAC et de la commune de ne pas



flécher, dans un premier temps, le site comme un géosite. Le SIAC propose de réaliser un film de 3 minutes, avec une reconstitution 3D de l'usine, qui permettra de relater toutes les connaissances disponibles sur la plâtrière et de mettre en avant le patrimoine historique, culturel et géologique. Ce film sera disponible sur le site internet de la commune et une application smartphone permettra également de le visualiser sur les téléphones. Le coût estimatif de ce projet est de 8 521 euros. Il peut être financé à hauteur de 75 % par des subventions obtenues dans le cadre du contrat CDDRA et du programme LEADER du Chablais. Il resterait ainsi 2 130 euros à la charge de la commune.

A l'avenir, le SIAC propose également de travailler avec un étudiant en histoire sur les différentes thématiques du site qui sont la spécificité géologique, l'exploitation et l'histoire de la plâtrière, la condition ouvrière au 19^{ème} siècle et l'impact d'une ressource géologique dans le développement socio-économique d'un territoire.

Par ailleurs, une autre étude va être réalisée prochainement à proximité du site, sur la ressource hydraulique de la basse Dranse.

La commission environnement a émis un avis favorable sur ce projet. Monsieur le Maire précise qu'il est important de cristalliser l'existant pour transmettre ce patrimoine aux générations futures car si ce projet avait été réalisé dans les années 1970, avant que les murs ne commencent à s'écrouler, la collectivité aurait déjà d'autres points de repères.

Madame Marie-France PLANCHAMP précise que la commune de Marin a également décidé de réaliser un film en raison des problèmes identiques de sécurité pour l'accès au site des Cheminées des Fées.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de confirmer le descriptif des besoins pour ce site et la participation de la commune au groupement de commandes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'équipement de la géoroute du Chablais, DÉSIGNE le SIAC comme coordonnateur du groupement et VALIDE l'équipement immatériel selon le détail produit par le cabinet ATEMIA, DEMANDE que la réalisation d'un film et la modélisation 3D soient inscrites dans le groupement de commandes et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et à demander les subventions liées au projet.

Questions diverses

PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du PLU aura lieu le lundi 20 février 2012 à 14 heures. Tous les conseillers municipaux sont invités à y participer.

CCCL – Commission assainissement-déchets

Monsieur Stéphane HANRIOT expose à l'assemblée le compte-rendu de la dernière commission assainissement-déchets de la CCCL qui a eu lieu le 26 janvier dernier :

- Pour les communes d'Armoiy et du Lyaud le ratio de collecte de déchets par habitant et par an est passé de 166,7 kg en 2010 à 161,66 kg en 2011, soit une baisse de 3,02 %. Au niveau de la communauté de communes, on enregistre une baisse de 1,05 %. Le tonnage d'ordures ménagères ramassé sur l'ensemble du territoire des collines par an et par habitant est inférieur aux moyennes nationales. Il ressort que le ramassage des ordures ménagères en porte à porte engendre une baisse significative du tonnage de déchets collectés.
- Le Conseil Général a réalisé un état des lieux des déchetteries de Haute-Savoie. Concernant les services de base, la déchetterie d'Allinges est parmi les 2 seules déchetteries à atteindre plus de 90% de bons résultats et elle est 11^{ème} sur les 58 déchetteries de Haute-Savoie quant à la qualité des services. Monsieur Stéphane HANRIOT félicite le personnel de la déchetterie.
- 7 conteneurs ont été mis en place sur le territoire de la CCCL pour le ramassage des textiles (un sur Armoiy). Ainsi, seront revendus tous les textiles pouvant l'être, le reste sera recyclé et servira à faire de l'isolant phonique et thermique.
- Un agent de la déchetterie s'est fait agresser par une personne désirant pénétrer dans l'enceinte de la déchetterie après la fermeture pour prendre des objets dans les bennes. Une plainte a été déposée, la gendarmerie passera régulièrement au moment de la fermeture.

Fête du fromage à Orcier

Une réunion est prévue le 13 février prochain à la mairie d'Orcier afin de faire un compte-rendu de la fête du fromage.

Conseil municipal du 5 mars 2012

Création d'une commission d'appel d'offres

Cette commission doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. A l'issue du vote sont élus :

Les membres titulaires suivants :

A : M. Richard BAUD
B : M. David VULLIEZ
C : M. Jean MAGNIN

Les membres suppléants suivants :

A : Mme Marie-France PLANCHAMP
B : M. Georges FRANCOIS
C : M. Stéphane HANRIOT

Géoroute du Chablais et signalisation : Convention de groupement de commandes

Lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 6 février dernier, l'assemblée a adopté le projet de convention constitutive du groupement de commandes, élaboré par le SIAC, pour l'équipement de la géoroute du Chablais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur David VULLIEZ comme membre de la commission d'appel d'offre du groupement de commande pour représenter la commune.

Bibliothèque : Rapport d'activités 2011

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de la bibliothèque municipale pour l'année 2011.

Il rappelle que la bibliothèque est gratuite pour les habitants du territoire des Collines du Léman. De plus, chaque lecteur a accès à l'ensemble des livres des 4 bibliothèques du réseau des Collines du Léman et peut les réserver par internet. Des navettes interbibliothèques sont organisées pour la circulation des ouvrages.

De plus, la bibliothèque a été fermée du 12 septembre au 3 novembre en raison des travaux d'agrandissement qui ont offert une meilleure ergonomie et plus d'espace.

En 2012, la bibliothèque a déjà reçu l'auteur Bruno d'HALLUIN dans le cadre de sa participation aux Lettres Frontières et prévoit de nombreux autres projets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de la bibliothèque d'Armoy pour l'année 2011.

Documents et extraits cadastraux : décret 2012-59 du 18/01/2012

Monsieur le Maire expose que ce décret relatif à la délivrance au public de certaines informations cadastrales, spécifie que la demande doit désormais être effectuée par écrit. Par ailleurs, une demande ne peut mentionner plus d'une commune et plus d'une personne ou plus de cinq immeubles.

Le caractère ponctuel de la communication est défini par le nombre de demandes présentées par un usager auprès d'un service, qui ne peut être supérieur à cinq par semaine dans la limite de dix par mois civil.

La limite n'est toutefois pas opposable aux titulaires de droits réels immobiliers ou à leurs mandataires [...] pour les immeubles sur lesquels s'exercent ces droits et aux autorités ou administrations agissant dans le cadre de procédures judiciaires ou administratives visant les personnes ou la définition des propriétés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif en vigueur au sein de la régie de recette du secrétariat pour la délivrance d'informations cadastrales.

Conseil municipal du 2 avril 2012

BUDGET CAVEAU

Compte Administratif et de gestion 2011

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion ainsi que le compte administratif de l'année 2011.

Ils peuvent se résumer ainsi

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture.....0,00 €

Section d'investissement :

Dépenses.....0,00 €

Recettes.....1 021,30 €

Résultat de l'exercice1 021,30 €

Résultat d'exécution N-1 (déficit)6 127,15 €

Reste à réaliser (solde excédentaire).....5 105,85 €

Résultat cumulé.....**0,00 €**

Budget Primitif 2012

Section de fonctionnement : Néant

Section d'investissement : équilibrée à 5.105.85 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2012 du service des caveaux, équilibré en section d'investissement à 5 105,85 euros (reste à réaliser).

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Compte Administratif et de gestion 2011

Le Conseil Municipal, ayant vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011 *DECLARE* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par Monsieur le Trésorier Principal de Thonon-les-Bains, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et *RECONNAIT* la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
<input type="checkbox"/> Dépenses..... 474 714,40 €	<input type="checkbox"/> Dépenses..... 423 448,94 €
<input type="checkbox"/> Recettes..... 705 746,89 €	<input type="checkbox"/> Recettes..... 299 012,61 €
<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice (excédent) 231 032,49 €	<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice (déficit)- 124 436,33 €
<input type="checkbox"/> Résultat d'exécution N-1 (excédent) ... 673 272,80 €	<input type="checkbox"/> Résultat d'exécution N-1 (excédent) ... 138 529,87 €
<input type="checkbox"/> Résultat de clôture (excédent)..... 904 305,29 €	<input type="checkbox"/> Résultat de clôture (excédent).....14 093,54 €
	<input type="checkbox"/> Reste à réaliser (solde).....- 172 009,23 €
	<input type="checkbox"/> Résultat cumulé (déficit).....- 157 915,69 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, *considérant* que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 doit être affecté pour être repris au budget primitif 2012, *décide* d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 904 305,29 €, de la façon suivante :

- section de fonctionnement 746 389,60 €
- section d'investissement 157 915,69 €

et dit que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2012 : les 746 389,60 € au compte 002 et les 157 915,69 € au compte 1068. L'excédent d'investissement de 14 093.54 € sera repris au compte 001 du budget primitif 2012.

Budget Primitif 2012

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2012 et rappelle que l'ensemble des travaux prévus a été abordé lors de la réunion de préparation qui s'est tenue le 05 mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Yves TONNELIER s'abstient), *décide* de voter ainsi le budget en équilibre :

- **Section de fonctionnement** : Recettes et dépenses équilibrées à : 1 348 062,60 €
- **Section d'investissement** : Recettes et dépenses équilibrées à : 1 213 762,57 €

IMPOTS LOCAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire évoluer les taux d'imposition par rapport à l'année précédente et fixe les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation..... 7,99 %
- Taxe Foncier Bâti 7,21 %
- Taxe Foncier Non Bâti 25,04 %

Aménagement de l'aile Est des bâtiments communaux du Chef-lieu

Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre :

Le 30/08/2010 le Conseil Municipal a donné son accord pour sur la poursuite de la réflexion du projet d'aménagement de l'aile Est des bâtiments communaux du chef-lieu. La durée prévisible des travaux est de **3 mois** pour un budget prévisionnel de **85 000 € hors taxe**. **Les travaux consisteront à :**

- **Réaménager l'intérieur** des locaux (114 m²) afin de développer un pôle pluri-professionnel de santé pouvant accueillir trois professionnels ainsi qu'une salle d'attente commune ;
- **Réaliser des aménagements intérieurs et extérieurs** afin de favoriser l'**accessibilité** du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

Conseil municipal du 2 avril 2012 (suite)

La consultation des entreprises pour le marché de maîtrise d'oeuvre a eu lieu en octobre 2011. La commission travaux s'est réunie le 9 novembre 2011 et a retenu l'offre du cabinet LABEL IMMO pour un montant de 12 500 euros hors taxes. Bien que Monsieur le Maire puisse attribuer, signer et notifier ce marché, il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette attribution.

Après en avoir délibéré, à la majorité, (Monsieur Yves TONNELIER vote CONTRE, Monsieur Roland HYACINTHE s'abstient) le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet LABEL IMMO.

Marché de travaux pour l'aménagement de l'aile Est des bâtiments communaux du Chef-lieu :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (Monsieur Yves TONNELIER vote CONTRE, Monsieur Roland HYACINTHE s'abstient) autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer le marché avec les prestataires qui auront été retenus par les membres de la commission d'appel d'offres.

Relogement du cabinet infirmier pendant les travaux :

Dans le cadre de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et des travaux de réhabilitation de l'ensemble de l'aile Est, il a été convenu avec Mesdames VALSESIA et BAUD qu'un avenant au bail professionnel serait établi afin de prendre en compte la nouvelle répartition de l'espace, et que, pendant toute la durée des travaux, le cabinet infirmier serait transféré dans un bungalow de 20 m² environ installé à proximité de la mairie et le bail actuel suspendu. Le cabinet de kinésithérapie serait lui, déplacé dans l'actuel cabinet infirmier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'effort consenti par Mesdames VALSESIA et BAUD et l'inconfort de l'installation proposée pendant les travaux, décide, à l'unanimité de fixer le montant du loyer charges comprises à 100 euros par mois pour l'occupation du bungalow pendant toute la durée des travaux et précise qu'un état des charges sera établi pour l'ensemble du bâtiment avant le démarrage des travaux.

Renouvellement du contrat d'entretien de l'électricité

Le contrat d'entretien concernant le réseau d'éclairage public, signé le 1er avril 2009 avec l'Entreprise DEGENEVE, expirera le 31 mars 2012. Une consultation a été organisée auprès des entreprises d'électricité locales et seule l'Entreprise DEGENEVE a fait une proposition.

Considérant que les prestations de cette dernière sont satisfaisantes, que ce contrat a été établi dans les mêmes conditions que les années précédentes et que les tarifs n'ont pas subi d'augmentation importante (de l'ordre de 7%), le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat pour une durée de 1 an.

Questions diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée de la dissolution du CITIQ74 à la fin de l'année. Cet organisme hébergeait, entre autres, la messagerie et le site internet des écoles et de nombreuses mairies de Haute-Savoie dont celui de la commune d'Armoy. Le site de la commune devra donc migrer vers un nouvel hébergeur. Différentes sociétés sont reçues à la mairie. Une solution devra être trouvée pour l'automne 2012, et dans tous les cas, impérativement avant le 31 décembre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ en congés de maternité de Stéphanie CLEMENT. La naissance de son bébé est prévue aux alentours du 14 mai.

Les enquêtes publiques pour la révision n°1 du PLU et pour le zonage d'assainissement se dérouleront du 12 avril au 14 mai 2012. Le commissaire enquêteur, nommé pour les 2 enquêtes publiques, est Monsieur Philippe LAMBRET.

Dans le cadre de ses délégations de fonctions, Monsieur le Maire informe de la signature du bail à construction avec le SIVOM Armoy-Le Lyaud, le 15 mars dernier. L'ouverture des plis pour l'attribution des lots de travaux aura lieu au mois d'avril.

Monsieur Richard BAUD informe l'assemblée de l'avancement des travaux à l'Ermitage. Le structurant de la route de la Chavanne est en place. Cependant, les travaux ont été arrêtés chemin du Plan Cabaret. En effet, il s'avère nécessaire d'effectuer de nouvelles études de sol, ce dernier ayant été découvert instable et composé d'épaisses couches de glaise.

Les travaux ont repris chemin de la Pépinière et 2 équipes de l'entreprise BEL et MORAND sont maintenant sur place. Il ajoute que la route de l'Ermitage est à nouveau ouverte.

P.L.U. (Plan local d'Urbanisme)

Depuis le 15 mai 2012, la phase 5 de l'élaboration de notre PLU est achevée.

Le commissaire enquêteur élabore actuellement son rapport sur l'ensemble de notre futur document d'urbanisme. Pendant l'enquête, il a pu recueillir vos observations.

L'élaboration d'un document d'urbanisme est un sujet délicat, car il doit intégrer des données nouvelles que le POS (plan occupation des sols) n'avait pas.

En matière d'urbanisation, notre pays s'est fortement doté de lois pour concevoir et adapter les futurs documents d'urbanisme des communes. Les communes ne sont plus, les seules décisionnaires ou plus simplement les seuls maîtres à bord, mais c'est l'ensemble d'un secteur géographique qui définit les grands axes.

Sur le territoire du Chablais, le SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais) regroupe 62 communes membres. A partir de 2005, le SIAC a décidé d'élaborer un schéma de cohérence territoriale «SCOT». Ce document supra-communal oriente et définit des objectifs de développement pour chacune des communes. Les grandes orientations du SCOT décrivent les politiques à mener en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'économie, d'environnement et plus généralement en terme d'organisation de l'espace.

La commune d'Armoy est identifiée comme pôle de proximité (page 7 Tome 3 du document d'orientations générales du SCOT). Cette qualification de pôle de proximité nous induit donc à n'ouvrir en surface urbanisable que la surface nécessaire à l'objectif de taux de croissance de 1,40% par an.

Ce chiffre vous semble peut-être un peu faible, mais c'est exactement l'évolution que connaît notre commune depuis les années 70.

Pourquoi inclure, aujourd'hui, dans nos documents d'urbanisme une notion de développement durable ?

Parceque le développement durable engage des transformations de notre quotidien dans toutes les déclinaisons de l'urbanisation. Les objectifs ont été développés dans notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), en voici quelques thèmes :

A. Poursuivre l'accueil de population et accompagner les besoins des habitants en logements, en service et en commerces. Cela se traduit par :

- offrir des logements pour les personnes âgées et pour les jeunes, cet objectif repose également sur le PLH des collines du Léman (programme local de l'habitat) .

B. Favoriser une plus grande diversification du parc de logements synonyme d'une vie locale plus dynamique. C'est développer de petites opérations de logements intermédiaires ou petits collectifs.

C. Soutenir un développement économique adapté à l'échelle d'Armoy :

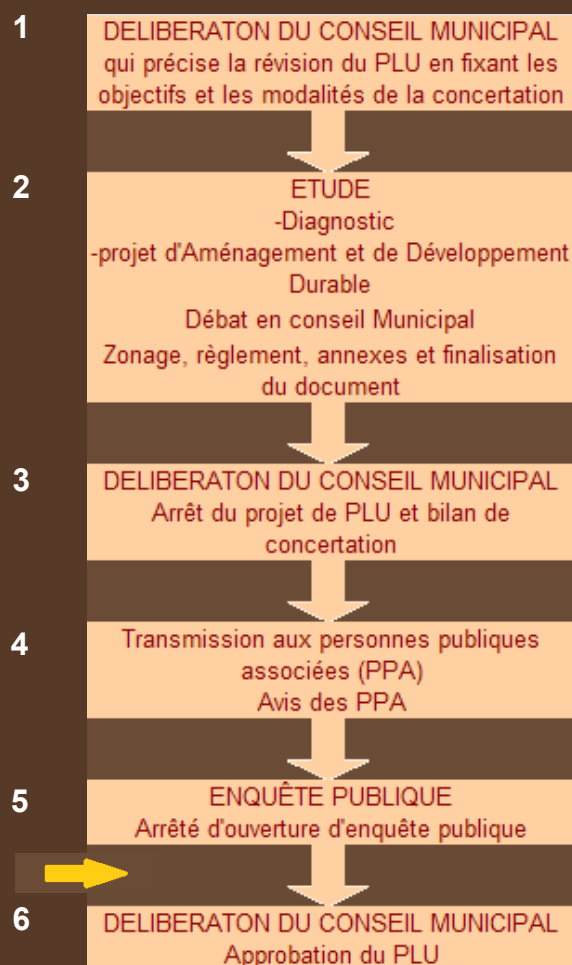
- c'est permettre l'implantation d'activités de services

et commerces.

Tous ces points sont développés dans notre PADD, vous pouvez le consulter sur le site www.armoy.fr rubrique PLU.

Avoir une vision plus globale d'un territoire et permettre un développement de toutes les activités nécessaires à la population, est sans aucun doute un défi pour demain ! Nos territoires devront inventer, proposer, innover pour permettre à nos communes de valoriser leurs ressources locales. Avoir une seule spécialité (exemple l'habitat résidentiel), conduirait notre territoire à une perte de vitalité et à une nécrose . Etre dans une dynamique de politique locale en développant notre territoire nous amènera à trouver des voies porteuses de sens et d'espoir pour notre commune et notre population.

Les phases du PLU



Légende :



Là où nous en sommes

Journée nettoyage

Rendez-vous annuel des amoureux de notre village, la journée environnement a regroupé une bonne vingtaine de courageux avec un objectif commun : nettoyer les nombreux débris qui la dénaturent.

Difficile de comptabiliser le nombre de kilos ramassés, mais à l'échelle de la benne qui a été remplie, on se doute bien que cela se chiffre en centaines de kilos : pneus, vélos, habits, cannettes, bouteilles en verre, sacs plastiques. On trouve de tout !!!

Il semblerait toutefois que ce soit les automobilistes qui soient les moins respectueux en jetant par la fenêtre étuis de cigarettes, débris de fast-food ou cannettes. Il n'est toutefois pas bien difficile de jeter ses ordures dans sa poubelle en rentrant chez soi ...



Après près de 4 heures d'efforts, les participants ont trouvé le réconfort autour d'un repas où la convivialité était au rendez-vous.

Célébration du 8 mai



Il est regrettable de constater que cette cérémonie du souvenir ne motive pas davantage la population.

Ce matin du 8 mai 2012, les personnes présentes ont

écouté avec attention le discours de M. Le Maire. Dans ses propos, il a évoqué le courage des résistants qui ont lutté au péril de leur vie contre le nazisme et la barbarie; il nous a rappelé notre devoir de mémoire envers notre passé, même si la guerre s'éloigne et que ceux qui l'ont faite sont de moins en moins nombreux.

Il a souligné l'importance aussi de défendre des valeurs telles que le respect des autres, l'acceptation de la différence, la tolérance et dans le fait que chacun doit être respecté dans son intégralité, sa liberté, sa pensée, sa religion.

Il a terminé en citant le résistant Pierre Brossolette qui disait : «ce que nos morts attendent de nous ce n'est pas un sanglot, mais un élan, un élan porteur d'une société de paix, de justice, de tolérance, de solidarité entre les peuples et aussi entre nous».

Changement de Propriétaire

Après de nombreuses années passées à nous régaler, Bernard et Marie-José COLLOUD ont pris une retraite bien méritée. Ils vont enfin pouvoir profiter d'un peu de calme et de liberté. Ils ont passé le flambeau à Stéphane et Valérie HANRIOT à la tête de l'Echo des Montagnes.

Bienvenue à eux et bon courage !



Décès de Monsieur Marcel Desbiolles

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Monsieur Marcel DESBIOLLES âgé de 76 ans. Une mort violente par balle alors qu'il jardinait tranquillement dans sa propriété à l'Ermitage.

Monsieur le Maire ainsi que tous les Conseillers Municipaux présentent leurs sincères condoléances à son épouse et toute sa famille en les assurant de tout leur soutien.

Gouttes de vie : les groupes sanguins

Beaucoup de donneurs se posent des questions sur les différents groupes sanguins.

Petite histoire très courte:

Le système «ABO» comporte quatre groupes sanguins : A, B, O et AB.

D'autre part, on détermine si un individu est Rhésus positif (+) ou négatif (-).

La combinaison de ces deux systèmes permet de classer de manière plus fine les différents types de sang : A+, A-, B+, B-, AB+, AB-, O+ et O-.

En France, leur répartition est la suivante :

	O	A	B	AB
Rhésus +	36 %	37 %	9 %	3 %
Rhésus -	6 %	7 %	1 %	1 %

Dans la majorité des cas, les receveurs seront transfusés avec les globules rouges d'un donneur de leur propre groupe sanguin. Avec deux exceptions : les individus de groupe O- sont dits «**donneurs universels**» et peuvent donc donner leur sang à n'importe quel receveur, tandis que les individus AB+ sont «**receveurs universels**».

La compatibilité du plasma est différente. Les individus de groupe AB, qui représentent 4% de la population, sont pour ce don tout particulièrement recherchés : leur plasma peut être transfusé à tous les patients. Ils sont « donneurs

universels de plasma ». Les dons de plasma des individus de groupe B (seulement 9% de la population), sont également bienvenus...

Pour effectuer une transfusion en toute sécurité, il faut donc respecter les règles de compatibilité biologiques, selon les groupes sanguins, mais également selon le type



de produit : globules rouges, plaquettes, ou plasma.

Un grand merci à tous les donneurs qui se sont mobilisés lors des deux premières collectes de 2012.

Nous vous attendons toujours aussi nombreux cet été, plus particulièrement le **mercredi 18 juillet 2012** pour le prochain don.

Elections présidentielles résultats à Armoay

1^{er} Tour

Résultats à Armoay

Candidats	voix	%
Nicolas Sarkozy	285	36,59 %
François Hollande	139	17,84 %
François Bayrou	116	14,89 %
Marine Le Pen	116	14,89 %
Jean-Luc Mélenchon	62	7,96 %
Eva Joly	33	4,24 %
Nicolas Dupont-Aignan	18	2,31 %
Nathalie Arthaud	7	0,90 %
Philippe Poutou	2	0,26 %
Jacques Cheminade	1	0,13 %

Suffrages	voix	%
Inscrits	923	
Abstentions	126	13,65 %
Votants	797	86,35 %
Exprimés	779	84,40 %
Blancs ou nuls	18	1,95 %

Participation au niveau national

Suffrages	voix	%
Inscrits	46 037 545	
Abstentions	9 451 687	20,53 %
Votants	36 585 858	79,47 %
Exprimés	35 885 739	77,95 %
Blancs ou nuls	700 119	1,52 %

2^{ème} Tour

Résultats à Armoay

Candidats	voix	%
Nicolas Sarkozy	491	63,35
François Hollande	284	36,65

Participation à Armoay

Suffrages	Nombre de voix	%
Inscrits	923	
Abstentions	105	11,38 %
Votants	818	88,62 %
Exprimés	775	83,97 %
Blancs ou nuls	43	4,66 %

Résultats Nationaux

Candidats	voix	%
François Hollande	18 000 438	51,62 %
Nicolas Sarkozy	16 869 371	48,38 %

Participation Nationale

Suffrages	voix	%
Inscrits	46 073 165	
Abstentions	9 056 183	19,66 %
Votants	37 016 982	80,34 %
Exprimés	34 869 809	75,68 %
Blancs ou nuls	2 147 173	4,66 %

Associations-Bénévolat

UNE VRAIE ET GRANDE RICHESSE

Le bénévolat est à l'honneur et notre commune peut être fière de ces personnes qui s'engagent au service des associations, apportant leur savoir, leurs compétences, leur disponibilité et leur amitié.

Comment réussir une fête de l'Été, un tournoi de foot, un loto, des soirées, sans ces bénévoles qui se dévouent pour leur succès donnant tout leur enthousiasme, leur chaleur ?

Sans oublier ceux qui se mettent au service des malades, des personnes âgées ou tout simplement de nos concitoyens .

Le bénévolat est une belle école de la vie, un espace de gratuité offert à son prochain dans le dépassement de soi, en travaillant à un même idéal en communauté et chacun y trouve sa place.

Nos associations vous attendent...

Foyer Rural-Atelier Théâtre



Quelques nouvelles de l'Atelier Théâtre du Foyer Rural Culturel.

D'après les rumeurs qui courent, les élèves acteurs de l'atelier théâtre préparent pour le mois de juin une pièce de théâtre aux accents tragiques et déchirants. Parents, préparez vos mouchoirs, car cette histoire est tellement triste que même Samuel Rochat, l'animateur de l'atelier, qui pourtant connaît bien l'histoire, pleure à chaque fois en l'écoutant. Voici quelques photos du groupe en train de travailler (hum, hum !) dans une des salles de la mairie du Lyaud.



Festival de Théâtre

Les 16 – 17 -18 – 23 – 24 et 25 mars dernier s'est tenu le 11^{ème} festival de théâtre d'Armoay, manifestation devenue incontournable pour les amoureux des planches.

10 pièces ont été jouées pendant ces deux weekend en beaucoup d'humour, de tendresse, de questionnement sur la vie l'amitié la mort, d'émotion, de musique...

Une programmation qui ne pouvait laisser indifférent.

Des intermèdes musicaux avec la chorale d'enfants de Caroline JACQUET et la jeune Alaïs au violoncelle ont agréablement animé les entredoux pièces.

Cette année, l'organisation avait innové en plaçant le bar dans la salle de réunions du sous-sol.

Pari gagné. Cet aménagement convivial a permis aux spectateurs d'attendre l'heure d'ouverture des portes en se restaurant et en papotant, puis de rencontrer les troupes et l'un des auteurs Jean Pierre ROOS.

Le 11^{ème} festival vient de fermer ses portes, mais le 12^{ème} est déjà en préparation, preuve de la qualité des spectacles présentés et du dynamisme des bénévoles qui œuvrent pour que la culture soit accessible à tous.



Foyer Rural

Cette année, 213 adhérents se sont répartis sur les 20 activités proposées par le foyer rural culturel Armoay-Le Lyaud.

La saison prochaine se prépare ; déjà à l'étude, un cours de yoga - QI GONG le lundi soir proposé par Jean-Claude BOUTET, ainsi qu'un cours de Danse - Cardio Fitness proposé par Natacha DERYCKE.

La nouvelle brochure sera disponible et distribuée courant août.

A noter : les inscriptions se dérouleront, à Armoay, le samedi 8 septembre.

Comité des Fêtes

Par manque d'effectif, le comité des fêtes n'organisera pas de repas fin juin pour la fête au village.

Nous envisageons de remettre cette soirée au mois d'octobre, un samedi soir, avec repas et animation musicale. Nous recherchons des bonnes volontés pour nous aider, même ponctuellement, nous vous donnons rendez-vous le 8 septembre lors de la journée portes ouvertes du foyer pour vous rencontrer!

Sans vous, le carnaval des enfants pourrait également être compromis !

Merci et à bientôt...

Le centre de loisirs ouvert tout l'été

L'Action jeunesse des Collines du Léman accueillera les enfants et adolescents de 4 à 15 ans pendant toutes les vacances d'été. A partir du 2 juillet, l'équipe d'animation proposera une multitude d'activités avec un mot d'ordre : la découverte.

Poneys, activités aquatiques, golf, randonnées, chasses au trésor... Ils profiteront pleinement du parc de quatre hectares qui entoure le site de l'Aérospatiale.

Afin de répondre au besoin de tous, l'accueil sera échelonné entre 7h15 et 9h le matin. Le soir, les départs s'organiseront entre 17h30 et 18h30. Par ailleurs, un service de ramassage assurera, matin et soir, le transport des enfants entre leur commune de résidence et le centre de loisirs.

L'aventure pour les 12-15 ans

Pour les 12-15 ans, des mini-séjours en pays de Savoie (cinq jours et quatre nuits) sont d'ores et déjà programmés. Encadrés par des professionnels, les adolescents découvriront des activités sportives et culturelles.

Des permanences d'inscriptions sont organisées à l'Aérospatiale les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.



Plus d'informations

Action Jeunesse des Collines du Léman

04 50 72 94 36

www.cc-collinesduleman.fr

EVENEMENT

Le 5 août, les Itinéraires Alpestres passent par Cervens

Les Collines du Léman clôtureront les « itinéraires alpestres 2012 », le dimanche 5 août avec un itinéraire tracé sur le sentier « Miroir des Eaux » à Cervens. Cette randonnée originale permettra aux participants d'élargir leurs connaissances sur les richesses patrimoniales et environnementales de la commune grâce aux interventions programmées au fil de la journée (géologue, botaniste, guide du patrimoine...).

« A la portée de tous, cette journée de découverte et de convivialité consiste à porter un regard nouveau sur notre territoire. C'est l'exemple précis d'une manifestation pour laquelle gratuité rime avec qualité » explique Jean-Pierre FILLION, président de la communauté de communes.

Inscriptions dès le 9 juillet au 04 50 72 01 04

TRANSPORTS SCOLAIRES Jusqu'au 15 juin pour s'inscrire !

Disponibles à la communauté de communes ou téléchargeables sur www.cc-collinesduleman.fr, les dossiers d'inscription pour l'année scolaire 2012-2013 sont à renvoyer dûment complétés avant le 15 juin 2012.

Les élèves déjà inscrits cette année doivent impérativement se réinscrire. Quant à ceux ne connaissant pas encore leur lieu de scolarisation à la rentrée prochaine, ils

doivent tout de même procéder à une inscription. En cas d'annulation, l'ensemble du dossier leur sera restitué (le règlement y compris).

Plus d'informations

Service Transports Scolaires

04 50 72 01 04

Les enfants ont la main verte

Quatre classes de l'école primaire Armoy-Le Lyaud ont participé aux animations proposées par le service environnement de la communauté de communes le 6 avril dernier à l'occasion de la semaine nationale du développement durable. Près d'une centaine d'enfants ont ainsi

été initiés au compostage et à la réduction des déchets. Au cours de ces ateliers ludiques, tous ont pu fabriquer des mini-composteurs à partir de matériaux recyclés et comprendre que le meilleur déchet restera toujours celui que l'on ne produit pas.

Le 16 septembre, tous à vélo !

Enfants, parents, sportifs aguerris ou cyclistes du dimanche... Tous à vélo, le 16 septembre. Au départ d'Orcier, la 7e randonnée cycliste La Chablaisienne, permettra à tous de (re)découvrir la diversité des paysages chablaisiens. Au programme de cette journée : pas de chrono, pas de classement, le plaisir du vélo tout simplement. Proposée par l'association des Cyclo Randonneurs Thononais, le club VTT Léman de Bons-en-Chablais et la communauté de communes des Collines du Léman, La

Chablaisienne est un événement avant tout convivial. Il ne s'agit surtout pas d'une course : l'objectif est de créer un événement à la fois sportif et familial autour de notre exceptionnel patrimoine naturel. Huit circuits de longueur et de difficulté variables seront tracés (5 parcours sur route et 3 circuits VTT). Les parcours famille permettront notamment aux plus jeunes de participer.

Consultez le profil et l'itinéraire détaillé de chaque parcours dès le 15 juillet sur www.cc-collinesduleman.fr

Rappel :
La plateforme de tri sélectif n'est pas une déchetterie !

Merci



Recensement des Frontaliers

Suite à l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers. Ces fonds sont calculés en fonction du nombre de frontaliers et permettent à la commune d'Armoiry d'investir dans la création d'équipements publics.

Si vous êtes frontalier et que vous habitez à Armoiry, quelque soit votre nationalité, faites vous recenser !

Important : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Pour se faire recenser il suffit de faire parvenir à la mairie vos nom, prénom, adresse, votre nationalité, le nom et l'adresse de votre employeur, le n° et la date de validité de votre carte de frontalier.

Lutte contre le bruit



Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements.

On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage. C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses, etc., EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIES.

- Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.

Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

Feux sauvages

Conformément à l'arrêté municipal n° 97/09 du 28 août 1997, l'émission prolongée de fumée, provenant du brûlage de déchets de toute nature, est INTERDITE sur l'ensemble du territoire de la commune d'Armoiry et principalement à



proximité des habitations. Un site est prévu pour les déchets verts

Haies paysagères



Le passage sur les voies publiques et sur les voies privées ouvertes à la circulation ne doit pas être gêné par des haies ou autres plantations. Les riverains doivent élaguer

la végétation qui empiète sur ces voies ou qui obstrue la visibilité.

La hauteur des plantations ne doit pas excéder 2 mètres à moins de 2 mètres de la limite de propriété.

- Stat civil -
- Agenda -

Joyeux anniversaire !!!

Madame CHAPPUIS Germaine née le 01/02/1921
Monsieur CONVERSY François né le 27/02/1924
Madame DECROUX Maryse née le 05/03/1929
Madame MOREL Yvonne née le 05/03/1930
Madame DECROUX Marie-Louise née le 09/03/1929
Monsieur PEILLEX François né le 15/04/1926
Monsieur DECROUX Henri né le 04/05/1924

Joyeux
Anniversaire



Bienvenue

Le 01 Mars : AMOROS Marie
Le 07 Mars : GUGLIOTTA Luca (né à Armoy !)
Le 28 Mars : LAURENZIO Eva Jeanne
Le 03 mai : Yann PLANQUE, fils de Stéphanie notre
secrétaire de mairie
Le 04 Mai : PONTHEUX Valentin
Le 12 Mai : LARCHER Quentin



Ils ont dit <<OUI >>

Le 28 Janvier 2012 : Mme VAN DAELE Béatrice et
M. COLLET Bernard

Ils nous ont quittés...

Le 12 Avril : Mme BEA SOTO Mercedes



Agenda

Manifestations

JUIN

Le 10 : Elections législatives 1er tour,
Le 16 : Théâtre par le foyer rural,
Armoy Le Lyaud à la salle paroissiale
du Lyaud,
Le 17 : Elections législatives 2e tour,

JUILLET

Le 15 : Triathlon par Lemans Thonon
Triathlon,
Le 18 : Don du sang Association
Goutte de vie à la salle communale du
Lyaud,
Le 28 : Loto du foot au champ
Dunant au Lyaud,

SEPTEMBRE

Le 08 : Portes ouvertes du foyer rural
à la salle de réunion à Armoy ; présence
du comité des fêtes,

OCTOBRE

Le 13 : Soirée musicale organisée par
le comité des fêtes à la salle des fêtes
d'Armoy,
Le 24 : Don du sang Association Goutte
de vie à la salle communale du Lyaud,

NOVEMBRE

Les 10 et 11 : Exposition artisanale :
la faune et la flore à la salle des fêtes
d'Armoy,
Le 17 : Loto organisé par les parents
d'élèves à la salle des fêtes d'Armoy,
Le 24 : Repas des aînés organisé par le
CCAS à la salle des fêtes d'Armoy,

DECEMBRE

Le 08 ou le 15 : Vente de sapins
organisée par les parents d'élèves au
groupe scolaire,
Le 16 : Venue du Père Noël à la salle
des fêtes d'Armoy.

Coordonnées Mairie

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-73-95-74
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : communedarmoy@wanadoo.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30
Permanences du Maire sur rendez-vous
site internet : www.armoy.fr

Bibliothèque

202 route du Bois de la Cour
Tél. 04-50-70-57-68
Fax. 04-50-73-98-57
Mail : bibliothequarmoy@wanadoo.fr
Ouverture : le lundi et le vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30

SIVOM Armo - Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. 04-50-73-97-84
Fax. 04-50-70-56-53
Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

Communauté de Communes des Collines du Léman

Place de la Mairie
74550 Perrignier
Tél. 04-50-72-01-04
Fax. 04-50-72-01-03
Ouverture : lundi 9h-12h / 14h-18h30, du mardi au jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-17h sans interruption
Site internet : www.cc-collinesduleman.fr

La crèche intercommunale

Site de l'Aérospatiale à Allinges
04-50-26-42-24

Le Centre de loisirs intercommunal

Site de l'Aérospatiale à Allinges
04-50-72-94-36

Permanences d'inscriptions : les mardis de 17h à 19h, les mercredis de 14h à 18h, les vendredis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h

Le Relais Assistants Maternels des Collines du Léman

Permanences téléphoniques au 04-50-72-01-04 les lundis et jeudis de 14h à 16h, le vendredi de 9h à 11h.

Accueil personnalisé les lundis de 16h à 18h30 et les mardis de 8h30 à 12h (sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04).

La déchetterie intercommunale

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h le samedi de 8h30 à 18h30 sans interruption.
Tél. 04-50-73-98-59

Groupe scolaire Armo - Le Lyaud

78 rue Voigères
74200 Le Lyaud
Tél. école élémentaire. 04-50-70-54-52
Tél. école maternelle. 04-50-26-64-94
Mail : emlyaud@edres74.ac-grenoble.fr
eclyaud@edres74.ac-grenoble.fr

Des permanences pour tous

Assistante sociale

Les 1^{er} et 3^e mardis du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement auprès du Pôle médico-social Thonon Ouest
04-50-83-02-36

Médiatrice

Tous les mardis après-midi à la communauté de communes.
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

Puériculture

> **une permanence conseil** d'une infirmière puéricultrice (allaitement, pesées, soins quotidiens, développement de l'enfant, accompagnement des parents...)

tous les vendredis de 9h à 12h (sans rendez-vous)

> **des consultations médicales** tous les 4^e vendredis de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous uniquement au 04-50-83-02-36

Architecte consultant

le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous uniquement au 04-50-72-01-04

Le bulletin est publié par la commune d'Armo
Adresse : 202 route du bois de la cour 74200 ARMOY

Directeur de publication : Laurent RABHI
Comité de rédaction : Patricia DILIN, Véronique DELL'ORTO, Florence FROSSARD, Elodie RIMONTEIL, Georges FRANCOIS, Jean MAGNIN
Impression : REPRO LEMAN

